

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2022 DE LA COMMUNE DE LE MAISNIL

### Présents :

**Mmes :** C. CHARLOT – C. DELHAIZE – V. GAUTIER – C. HERMANT

**Mrs :** M. BORREWATER – F. COQUEREL – Ph. COUCHE – E. DECLEIR – N. DELECLUSE – S. DIDRY – J.J. LESAFFRE – J.C. RUHANT

**Excusés :** V. DELERUE (Procuration donnée à C. DELHAIZE) – V. JACINTO (Procuration donnée à V. GAUTIER) – C. CALOONE (Procuration donnée à F. COQUEREL)

M. Pierre-Antoine DELAVAL a été nommé secrétaire

Monsieur le Maire obtient l'accord des membres du Conseil Municipal pour l'ajout d'une délibération non prévue à l'ordre du jour.

### I. LECTURE ET APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 OCTOBRE 2022

Il est donné lecture du compte-rendu de la réunion du 20 octobre 2022. Le compte-rendu est approuvé et signé par les membres présents.

### II. DELIBERATION CONCERNANT LES SUBVENTIONS ACCORDEES AUX ORGANISMES EXTERIEURS PAR LA COMMUNE SUR LE BUDGET 2022 – N° 2022-11-16.01

Monsieur le Maire fait part de la nécessité de modifier le montant des subventions allouées à l'association Rigolo Comme La Vie (RCLV) chargée de l'organisation des accueils de loisirs pendant les vacances scolaires.

Le Conseil Municipal modifie les **subventions** allouées en 2022 comme suit :

<i>Organisme et objet</i>	<i>Montants initiaux</i>	<i>Modifications proposées</i>	<i>Nouveaux montants</i>
Association des Parents d'Elèves	300,00 €	-	300,00 €
Association des Parents d'Elèves - Sortie scolaire	2 850,00 €	-	2 850,00 €
Association Foyer Rural – Médiathèque	2 100,00 €	-	2 100,00 €
Association Foyer Rural – Médiathèque / cartes	700,00 €	-	700,00 €
Association Foyer Rural – Médiathèque / fonds thématiques (réseau)	1 000,00 €	-	1 000,00 €
Association Foyer Rural – Médiathèque / Bénévoles (réseau)	300,00 €	-	300,00 €
Association Foyer Rural – Médiathèque / Formation (réseau)	650,00 €	-	650,00 €
Association Foyer Rural – Médiathèque / Logiciel (réseau)	650,00 €	-	650,00 €
Association Foyer Rural – Médiathèque / Animation (réseau)	300,00 €	-	300,00 €
Ensemble Musical des Weppes (EMW)	300,00 €	-	300,00 €
Bouge en Weppes (Foulées des Weppes 2022)	1 500,00 €	-	1 500,00 €
Office de Tourisme de l'Armentiérais et des Weppes (OTAW)	163,00 €	-	163,00 €
Coopérative scolaire - Le Maisnil	150,00 €	-	150,00 €
Rigolo Comme La Vie (RCLV) / petites vacances scolaires	2 000,00 €	+ 700 €	2 700,00 €
Rigolo Comme La Vie (RCLV) / vacances d'été	5 000,00 €	- 700 €	4 300,00 €
Weppes Natation	220,00 €	-	220,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>18 183,00 €</b>		<b>18 183,00 €</b>

Cette somme avait été affectée, lors du vote du budget 2022, au **compte 6574** « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ».

**La présente délibération annule et remplace la délibération n° 2022-01-27.03 votée lors de la séance du 27 janvier 2022.**

Après discussion, l'ensemble du Conseil Municipal donne son accord par 15 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.

### **III. DELIBERATION CONCERNANT LA CREATION D'UNE COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE – N° 2022-11-16.02**

Préalablement au vote de la délibération, Catherine HERMANT rappelle les raisons de la dissolution du CCAS à compter du 1<sup>er</sup> janvier prochain : simplification administrative, élargissement des actions de la commission, conditions de réunion moins contraignantes (fréquence, quorum...).

Elle ajoute que les fonctions et les moyens seront identiques à ceux du CCAS.

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération n° 2022-06-23.07 du 23 juin 2022, le Centre Communal d'Action Sociale sera dissout à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 et qu'il convient de créer une commission extra-municipale pour la gestion des affaires sociales et familiales.

Monsieur le Maire invite le Conseil à procéder à la constitution. Cette commission sera constituée de membres élus et de neuf membres extérieurs au Conseil Municipal.

**Commission Sociale et Affaires Familiales** – Commission extra-municipale :

Responsable :	Catherine HERMANT
Membres :	Thérèse BARNEOUD* Michel BORREWATER Myriam CAPPELLE* Catherine CHARLOT Marie-Odile COUSIN* Céline DELECLUSE* Sébastien DIDRY Elodie DIDRY* Vincente GAUTIER Valérie JACINTO Brigitte LOKS* Marie-Pierre LOY* Martine PELICIER* Pascale VANKERCKHOVE* Marie-Thérèse VERHAEGHE*  *membres extra-municipaux

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité, par 15 voix Pour, 0 Voix Contre et 0 Abstention.

Une première réunion sera organisée en Avril 2023.

### **IV. DELIBERATION CONCERNANT UNE DECISION MODIFICATIVE N° 3 AU BUDGET 2022 – N° 2022-11-16.03**

Monsieur Jean-Jacques LESAFFRE rappelle que des travaux d'aménagements et de transformation de la médiathèque (bâtiment « Les Merlettes ») ont été effectués par les agents communaux en Octobre-Novembre 2022.

Il rappelle que les dépenses relatives à l'achat des matériaux ont été comptabilisées en section de fonctionnement. Un état récapitule les dépenses liées à ces travaux réalisés en régie. Cet état permet d'identifier les dépenses de fonctionnement relatives aux opérations et comporte un décompte des heures de travail effectuées.

Monsieur Jean-Jacques LESAFFRE précise qu'il s'agit d'opérations d'ordre budgétaire. Il demande l'accord du Conseil Municipal pour effectuer les modifications suivantes permettant l'émission des écritures comptables nécessaires :

En dépenses de fonctionnement, chapitre 023 « Virement à la section d'investissement » :

- Créditer le **chapitre/compte 023** « Virement à la section d'investissement » de **5 500 €** (Cinq mille cinq cents euros)

En dépenses d'investissement, chapitre 040 « Opérations d'ordre de transfert entre sections » :

- Créditer le **compte 2135** « Installation générales, agencements, aménagements des constructions » de la somme de **5 500 €** (Cinq mille cinq cents euros)

En recettes de fonctionnement, chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert entre sections » :

- Créditer le **compte 722** « Immobilisations corporelles » de la somme de **5 500 €** (Cinq mille cinq cents euros)

En recettes d'investissement, chapitre 021 « Virement de la section d'exploitation » :

- Créditer le **chapitre/compte 021** « Virement de la section d'exploitation » de la somme de **5 500 €** (Cinq mille cinq cents euros)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord par 15 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.

## V. DELIBERATION CONCERNANT UNE DECISION MODIFICATIVE N° 4 AU BUDGET 2022 – N° 2022-11-16.04

Un travail sur l'actif de la commune est actuellement mené par le secrétariat et des écritures comptables doivent être émises pour régulariser deux opérations :

- Des **frais d'insertion** liés aux travaux de de réhabilitation de la **Ferme des Saules** ont été imputés au compte 2033 « Frais d'insertion » en 2020. Ces frais doivent être intégrés au compte 2313 « Constructions » ;
- Les **frais d'études** pour la mise en place du système de **vidéoprotection** ont été imputés, par erreur, au compte 2313 « Constructions ». Ces frais doivent faire l'objet d'une intégration au compte 21538 « Autres réseaux ».

Monsieur Jean-Jacques LESAFFRE demande l'accord du Conseil Municipal pour effectuer les modifications suivantes permettant l'émission des écritures comptables nécessaires :

En dépenses d'investissement, chapitre 041 « Opérations patrimoniales » :

- Créditer le **compte 21538** « Autres réseaux » de la somme de **4 560,00 €** (Quatre mille cinq cents soixante euros)
- Créditer le **compte 2313** « Constructions » de la somme de **324,00 €** (Trois cents vingt-quatre euros)

En recettes d'investissement, chapitre 041 « Opérations patrimoniales » :

- Créditer le **compte 2033** « Frais d'insertion » de la somme de **324,00 €** (Trois cents vingt-quatre euros)
- Créditer le **compte 2313** « Constructions » de la somme de **4 560,00 €** (Quatre mille cinq cents soixante euros)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord par 15 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.

## **VI. INFORMATION SUR LES REUNIONS DES COMMISSIONS COMMUNALES ET METROPOLITAINES**

Monsieur le Maire rappelle que les comptes-rendus des réunions de commissions sont envoyés systématiquement à l'ensemble du Conseil. Les membres sont invités à en prendre connaissance. Si besoin, les responsables de commissions apporteront les précisions nécessaires.

### **1) Commission Jeunesse**

#### Accueils de loisirs :

Catherine CHARLOT fait part des retours très positifs de l'accueil de loisirs organisé par l'association Rigolo Comme La Vie (RCLV) pendant les vacances d'Automne. L'équipe d'animateurs a été « extrêmement scrupuleuse » quant à l'occupation des locaux.

La première semaine, les animateurs ont pris en charge jusqu'à 48 enfants. Ceux-ci ont profité des nouveaux espaces de la Ferme des Saules : Salles multimédia et de motricité.

La réunion de bilan pour les accueils de l'été est prévue le mardi 22 novembre 2022.

#### Procédure de recrutement :

Dans le cadre des services périscolaires, un appel à candidature n'a permis de recueillir qu'une seule proposition. Le candidat sera reçu prochainement.

#### Ecole :

Les portes-ouvertes de l'école sont organisées ce samedi 19 novembre de 9h30 à 12h00.

### **2) Commission Finances**

Jean-Jacques LESAFFRE signale qu'à la demande du Service de Gestion Comptable d'Armentières, les derniers mandats d'investissement doivent être émis, au plus tard, le 12 décembre.

### **3) Commissions Animation et Culture**

#### Réaménagement de la médiathèque :

Catherine HERMANT remercie les agents techniques, Martial C. et Benoît D., pour le travail effectué pour le réaménagement de la médiathèque (revêtements muraux, peinture, électricité...). Elle remercie également Eddy DECLEIR pour sa disponibilité et son investissement dans ce chantier, un véritable « maître d'œuvre » !

Catherine HERMANT invite les membres du Conseil à passer à la médiathèque pour se rendre compte de la modernisation des locaux.

#### Animation et cérémonies :

Le 20 octobre dernier, le traditionnel repas des aînés était organisé au restaurant « Les Merlettes d'Argent ». L'ensemble des convives était ravi de l'accueil, de l'ambiance et du menu.

Les cérémonies du 11 Novembre ont rassemblé près de 70 personnes.

La cérémonie des Vœux est prévue le vendredi 13 janvier 2023.

### **3) Commission Urbanisme**

Michel BORREWATER et Jean-Jacques LESAFFRE rencontrent l'aménageur du projet situé en centre village la semaine prochaine. Une présentation sera proposée lors de la prochaine séance.

#### **4) Commission Communication :**

Catherine CHARLOT rappelle que le bulletin de Décembre est actuellement préparé par les membres de la Commission. La distribution est prévue les 15 et 16 décembre prochains.

### **VII. QUESTIONS DIVERSES**

#### **Conseiller Incendie et Secours :**

Eddy DECLEIR est désigné correspondant sécurité incendie et secours auprès des services de secours départementaux (SDIS).

#### **Economie d'Energie :**

La commission qui a été créée pour mener une réflexion sur les économies à réaliser et les préconisations à suggérer ou à mettre en place pour réduire les dépenses énergétiques s'est réunie le 3 novembre dernier.

Sans surprise et compte tenu du contexte, le coût de l'électricité et du gaz augmente.

La question de l'éclairage public est posée. Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit d'une compétence communale.

Nicolas DELECLUSE signale que, selon les préconisations de la Métropole Européenne de Lille, les axes principaux doivent être maintenus éclairés. Pour notre territoire, les rues Haute Loge et du Haut Quesnoy sont concernées.

Philippe COUCHE estime le coût du passage à des luminaires LED à environ 120 000 euros. Le remplacement des neuf armoires électriques représente également un coût très important.

Catherine DELHAIZE suggère de couper un éclairage sur deux.

Le coût de cette opération, qui doit être effectuée par la société chargée de la maintenance de l'éclairage public, doit être chiffrée.

Catherine HERMANT insiste sur l'aspect sécuritaire de la décision qui sera prise. Il faut prendre en compte la présence du système de vidéoprotection et la visibilité des piétons.

Nicolas DELECLUSE constate qu'il y a trop d'éclairage dans les lotissements. Il prend l'exemple de la rue du Vieux Pavé.

La coupure d'un luminaire sur deux semble convenir à la majorité des membres du Conseil.

Pour Jean-Jacques LESAFFRE, il s'agit de la meilleure solution. Il pense que celle-ci sera certainement comprise et appréciée par la population.

Vincente GAUTIER préférerait une coupure plus importante, sur différents secteurs, du réseau d'éclairage public.

Il est décidé de définir les points lumineux à éteindre et de faire chiffrer l'intervention par la société chargée de la maintenance de l'éclairage public.

Par ailleurs, une note d'information sera rédigée à destination des utilisateurs des locaux communaux (bénévoles, responsables de section, agents...) pour rappeler les règles à respecter pour limiter la consommation d'énergies (chauffage, électricité, éclairage...).

#### **Personnel communal :**

A l'occasion des fêtes de fin d'année, un moment de convivialité sera organisé avec les membres du Conseil et le personnel communal. La date sera communiquée ultérieurement.

**Vœux de la société ESTERRA :**

Monsieur le Maire signale qu'un accord a été donné aux agents de la société ESTERRA pour la vente de calendriers sur la période du 14 au 20 novembre.

**Prochains Conseils Municipaux :**

- Jeudi 19 janvier 2023 à 19h15
- Mercredi 1<sup>er</sup> mars 2023 à 19h15
- Jeudi 6 avril 2023 à 19h15
- Jeudi 4 mai 2023 à 19h15
- Mercredi 14 juin 2023 à 19h15

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-et-une heures et cinq minutes.*